

Rappel du principe d'une demande d'absence exceptionnelle par l'entreprise :

- Le maître d'apprentissage ou le tuteur ou le responsable de l'entreprise est autorisé à faire une demande d'absence exceptionnelle **au plus tard 1 semaine avant la date d'absence**.
- Cette demande préalable d'absence exceptionnelle concerne l'absence en cours pour une mission ou formation en entreprise. La **validation du service pédagogie est Indispensable**.
- Cette absence est validée en fonction du motif de la demande, de la pertinence de l'absence, de la possibilité pour l'apprenant de rattraper les cours et de ne pas manquer une évaluation.
- Nous vous rappelons qu'il est toléré au maximum **1 journée d'absence par année académique**.
L'apprenti étant un salarié en formation, son assiduité aux cours dispensés par l'établissement de formation est obligatoire.

Responsable de la demande

Raison sociale de l'entreprise	
Nom Prénom – Maître apprentissage – tuteur - responsable entreprise	
Téléphone	
Mail	

Nom Prénom - Apprenti - Formation	
-----------------------------------	--

Objet de la demande

Date de la demande :

Date de l'absence :

Motif de la demande :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Document à envoyer à

Filière	Référent pédagogique - coordonnées
Production	Gilles PARMENTIER – gilles.parmentier@3is.fr
Réalisation Audiovisuelle	JOUET Maxime - maxime.jouet@3is.fr
Montage	ORSSAUD Thomas - torssaud@3is.fr
Son	MERIDAN Lissa - lmeridan@3is.fr
Technique et Régie technique	TABEL Pierre – ptabel@3is.fr
Image	GENTIL Romain – romain.gentil@3is.fr

Merci de mettre en copie de votre envoi

TAUZIEDE Amélie - atauziede@3is.fr et Amélie LAVOLÉE – alavolee@3is.fr

Retour 3iS

Absence autorisée	☐ oui ☐ non
-------------------	--

Si refus de la demande, motif :

.....

.....

Date traitement de la demande :

Signature Référent pédagogique :